

**Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 27 février 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 19

En présence : 16

Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf,

Le huit mars à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis STEPHANT

Absents excusés : Jacques BIHAN

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, André STEPHANT

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, André STEPHANT à Régis STEPHANT

DELIBERATION n°2019-01: Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 décembre 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Ayant entendu les observations portées,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

DECIDE d'adopter

- le procès-verbal du 06 décembre 2018

Fait à l'île de Groix, le 13 mars 2019

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 mars 2019 et de la publication le 13 mars 2019.

Fait à l'île de GROIX, le 13 mars 2019.

le Maire



**Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 27 février 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 19

En présence : 17

Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf,

Le huit mars à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis STEPHANT

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, André STEPHANT

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, André STEPHANT à Régis STEPHANT

DELIBERATION n°2019-02: Tarifs portuaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des ports,

Vu l'avis du Conseil portuaire, réuni le 8 janvier 2019,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

DECIDE d'adopter pour l'année 2019

- les tarifs portuaires ci-annexés

Fait à l'île de Groix, le 13 mars 2019

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 mars 2019 et de la publication le 13 mars 2019.

Fait à l'île de GROIX, le 13 mars 2019.

le Maire



NOUVELLE GRILLE

		correspondances nouvelle grille		2019	
Catégorie		Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
Sur pontons		par ml			
A	< 5,50	56,67 €	68	57,5	69
B	5,51 à 6,50	78,33 €	94	79,58	95,5
C	6,51 à 7,50	80,33 €	97	82,08	98,5
D	7,51 à 9,99	84,17 €	101	85,41	102,5
E	10m et plus	92,5	111	94,17	113
G	Embossage Bouée	33,33 €	40	34,17	41
Forfait annuel		Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
F (FA1)	Va et Vient	109,17 €	131	110,83	133
H (FA 2)	Forfait annuel Hors Ponton	46,67	56	47,5	57
Les bateaux qui ne seront pas sortis pendant l'année seront majorés d'un coefficient de 3,00					
FA 3	Forfait annuel Ponton Pêche	141,67	170	144,17	173
Forfait escale ou journée		Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
ESC1	Escale détente	4,17	5	5	6
Tarifs Ponton annexe – la nuitée					8
<i>Les tarifs s'entendent taxe de séjour forfaitaire incluse – toute journée d'escale commencée est due.</i>					
Services		Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
S1	Fourniture glace , les 25kg	4,17 €	5	5	6
S2	Fourniture glace la tonne	40,00 €	48	40,83	49
S3	Remorquages	20,83 €	25	20,83	25
DPM au m² à l'année		Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
DP1	Locaux	6,67 €	8	6,75	8,1
DP2	Terrasses cafés et commerces	13,33 €	16	13,58	16,3
Occupation des ouvrages par une antenne, à l'année		Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
DP 31	opérateur de sécurité et de secours			gratuit	gratuit
DP 32	opérateur public et opérateur économique dont le chiffre d'affaire annuel consolidé du groupe auquel il appartient est inférieur à 5 millions d'euros			1 250,00 €	1500
DP 33	opérateur économique dont le chiffre d'affaire annuel consolidé du groupe auquel il appartient est supérieur à 5 millions d'euros			8 333,33 €	10000
DP 34	trais d'intervention du concessionnaire ou du concédant sur les ouvrages pour accompagner l'opérateur dans la limite d'une heure			58,33 €	70
DP 35	trais d'intervention du concessionnaire ou du concédant pour toute heure supplémentaire passée sur site avec l'opérateur au-delà de la première heure			20,83 €	25
Pôle Activités Mer – Forfait mensuel		Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
PAM 1	Usage des outils collectifs : viviers, chambres froides, sanitaires, bureau	20,83 €	25	21,25	25,5
PAM 2	Bloc pêcheur sans usage des outils collectifs	58,33 €	70	59,17	71
PAM 3	Bloc pêcheur avec usage des outils collectifs	75,00 €	90	76,25	91,5
PAM 4	RDC Aquaculture	500,00 €	600	508,33	610
PAM 5	Etage Aquaculture	pas de tarif à ce jour			

NOUVELLE GRILLE			
BASSE SAISON			
valable du 16/09 au 15/04			
pour une escale de 24h : 12h00 à 12h00			
Catégorie en ponton		Monocoque	
<i>Bassin à flot compris</i>		<i>Coefficient multicoque : X 2</i>	
visiteur		Tarifs HT	Tarifs TTC
Longueur hors tout			
BS1	moins de 7m	12,50 €	15,00 €
BS2	de 7m à 9,99m	14,17 €	17,00 €
BS3	de 10m à 11,99m	17,50 €	21,00 €
BS4	12 m et plus	23,33 €	28,00 €
aux bouées		Monocoque	
visiteur		<i>Coefficient multicoque : X 2</i>	
Longueur hors tout		Tarifs HT	Tarifs TTC
BS5	moins de 8m	6,67 €	8,00 €
BS6	De 8 m à 9,99	9,17 €	11,00 €
BS7	10m et plus	10,83 €	13,00 €

HAUTE SAISON					
valable du 16/04 au 15/09					
pour une escale de 24h : 12h00 à 12h00					
Catégorie en ponton		Monocoque		Multicoque	
<i>Bassin à flot compris</i>					
visiteur		Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
Longueur hors tout					
HS1	moins de 7m	13,33 €	16,00 €	26,67 €	32,00 €
HS2	de 7m à 8,49 m	18,33 €	22,00 €	36,67 €	44,00 €
HS3	De 8,50 à 9,99	20,83 €	25,00 €	41,67 €	50,00 €
HS4	De 10,00 m à 11,49 m	24,17 €	29,00 €	48,33 €	58,00 €
HS5	De 11,50 à 12,99 m	27,50 €	33,00 €	55,00 €	66,00 €
HS6	De 13,00 à 13,99 m	31,67 €	38,00 €	63,33 €	76,00 €
HS7	14 m et plus	35,00 €	42,00 €	70,00 €	84,00 €
Catégorie aux bouées		Monocoque		Multicoque	
visiteur		Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
Longueur hors tout					
HS8	moins de 8 m	10,00 €	12,00 €	20,00 €	24,00 €
HS9	De 8 m à 9,99 m	12,50 €	15,00 €	25,00 €	30,00 €
HS10	De 10,00 à 12,99m	15,00 €	18,00 €	30,00 €	36,00 €
HS11	13m et plus	17,50 €	21,00 €	35,00 €	42,00 €

Taxes portuaires – Redevances d'usage	débarqué	embarqué	transbordé
Redevance sur les marchandises			
I – Redevance au poids brut (en euros par tonne)	0,2	0	0
II – Redevance à l'unité (en euros par unité)			
Véhicules ne faisant pas l'objet de transactions commerciales			
- véhicules à deux roues	0,23	0,23	0,23
- voitures de tourisme	0,91	0,91	0,91
- autocars	1,07	1,07	1,07
- camions, remorques ou semi-remorques	1,07	1,07	1,07

Redevance sur les passagers

Passagers des navires de commerce	5 % du prix H.T. du billet de passage simple
sauf	
- enfants âgés de moins de 4 ans	
- militaires voyageant en formations constituées	
- personnel de bord	
- les agents de l'armateur voyageant pour les besoins du service et munis d'un titre de transport gratuit	
- les agents publics dans l'exercice de leurs missions	

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 27 février 2019
Nombre de conseillers
En exercice : 19
En présence : 17
Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf,
Le huit mars à dix-sept heures,
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,
Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis STEPHANT
Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, André STEPHANT
Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, André STEPHANT à Régis STEPHANT

DELIBERATION n°2019-03: Tarifs des services

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la Commission Finances,
Vu la proposition du Département du Morbihan,
Considérant la nécessité de voter de nouveaux tarifs pour l'usage des locaux et extérieurs du complexe sportif, dont le fonctionnement, l'entretien, la maintenance et la rénovation nécessitent des interventions régulières de la part des services municipaux, outre les charges de fonctionnement,
Vu la nécessité d'une politique de prévention Santé pour la Jeunesse,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal
Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention
DECIDE d'adopter, pour l'année 2019,
les tarifs :

Frais d'accès aux équipements sportifs pour les collèges du Morbihan et du Finistère	
Type d'équipement	Barème par heure d'utilisation par classe
Gymnase	5,03 €
Aires découvertes	1,70 €
Piscines	20,64 €
Activités Pédagogiques de Pleine Nature transports compris	18,00 €

- le tarif de vente des préservatifs par le distributeur mis en place par le service Jeunesse

Tarifs Enfance-Jeunesse	La boîte
Distributeur automatique de préservatifs boîte	1€

- autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de ces tarifs, et en particulier la convention et/ou les annexes de mises à jour entre les collèges concernés, la commune et le Département pour l'accès aux équipements sportifs.

Fait à l'île de Groix, le 13 mars 2019
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 mars 2019 et de la publication le 13 mars 2019.

Fait à l'île de GROIX le 13 mars 2019.

le Maire



**Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 27 février 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 19

En présence : 17

Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf,

Le huit mars à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis STEPHANT

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, André STEPHANT

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, André STEPHANT à Régis STEPHANT

DELIBERATION n°2019-04: Tarifs Ecomusée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Vu la proposition du Département du Morbihan,

Considérant la nécessité de voter de nouveaux tarifs pour l'usage des locaux et extérieurs du complexe sportif, dont le fonctionnement, l'entretien, la maintenance et la rénovation nécessitent des interventions régulières de la part des services municipaux, outre les charges de fonctionnement,

Vu la nécessité d'une politique de prévention Santé pour la Jeunesse,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

DECIDE d'adopter, à compter du 15 mars 2019,
les tarifs ci-annexés

Fait à l'île de Groix, le 13 mars 2019

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 mars 2019 et de la publication le 13 mars 2019.

Fait à l'île de GROIX, le 13 mars 2019.

le Maire



MUSEE DE L'ILE DE GROIX

TARIFS 2019

MUSEE		
	Tarifs	Bénéficiaires
Entrée libre		
Tarif plein	5€	Adultes
Tarif réduit	3.70€	Groupe d'adultes de plus de 10 personnes, Carte Cezam
Gratuité (sur production d'un justificatif)		Pour les moins de 26 ans , les demandeurs d'emploi, les personnes handicapées et un accompagnateur
Visite guidées		
Tarif plein	7€	Adultes
Tarif réduit	5.70€	Groupe d'adultes de plus de 10 personnes, Carte Cezam
Supplément aux entrées gratuites	3€	Pour les moins de 26 ans , les demandeurs d'emploi, les personnes handicapées et un accompagnateur
MAISON DE KERLARD/VISITE GUIDEE		
Tarif plein	6€	Plus de 15 ans
Tarif réduit	3€	Jeunes 5-14 ans
Gratuité		Enfants moins de 5 ans
ATELIERS DE MATELOTAGE (+ DE 7 ANS)		
Tarif plein	10€	Plus de 15 ans
Tarif réduit	6€	Jeunes 7-14 ans

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 27 février 2019
Nombre de conseillers
En exercice : 19
En présence : 17
Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf,
Le huit mars à dix-sept heures,
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,
Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis STEPHANT

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, André STEPHANT
Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, André STEPHANT à Régis STEPHANT

DELIBERATION n°2019-05: Création de poste Ecomusée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le statut de la fonction publique territoriale,
Vu la délibération n°2018-64 du 8 juin 2018 par laquelle la commune donnait son accord de principe pour une mutualisation des moyens des musées entre les communes de Groix et d'Inzinzac-Lochrist
Vu la délibération n°2018-82 du 21 septembre 2018 portant suppression de l'emploi de Conservateur - responsable de l'écomusée à compter du 15 décembre 2018, et l'arrêté d'application de cette décision,
Considérant la situation budgétaire de la commune,
Vu la situation budgétaire du service du Musée, en dépenses et recettes,
Considérant que la commune de Groix doit opérer des orientations budgétaires afin de maintenir des services prioritaires à la population,
Considérant d'autre part les échanges historiques entre la commune de Groix et la commune d'Inzinzac-Lochrist,
Considérant les besoins exprimés par la commune d'Inzinzac-Lochrist au cours de divers échanges, en vue de la réalisation et la mise en œuvre d'un programme scientifique et culturel pour le Musée des Forges d'Hennebont, notamment en vue d'une labellisation Musée de France,
Considérant la nécessité pour le bon fonctionnement de l'Ecomusée municipal de procéder à la création d'un poste de chargé de projet et d'animation sur un temps non-complet,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal
Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

CONFIRME son souhait de maintenir un service de musée pour la conservation et la valorisation de la culture locale, et en particulier insulaire,
CONFIRME sa volonté d'optimiser les moyens du musée pour assurer sa pérennité,
APPROUVE le projet de mutualisation des moyens entre les services des musées des communes de Groix et d'Inzinzac-Lochrist.

AUTORISE le maire à signer les documents et conventions en vue de la mise en œuvre de cette mutualisation de moyens

APPROUVE le principe de création d'un poste de chargé de projet et d'animation mutualisé à 50 % avec la commune d'Inzinzac-Lochrist

à 0,5 ETP pour la commune de Groix – service Ecomusée
Cadre d'emploi : Attaché territorial de conservation du patrimoine
Grade : Attaché territorial de conservation du patrimoine

DIT

que cette décision fera l'objet d'une saisine des instances paritaires
que les crédits seront inscrits au budget 2019 de la commune
que la date de création de poste sera confirmée lors d'un prochain conseil municipal sur la base de l'avis des instances paritaires.

Fait à l'île de Groix, le 13 mars 2019

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 mars 2019 et de la publication le 13 mars 2019.

Fait à l'île de GROIX, le 13 mars 2019.

le Maire



Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 27 février 2019
Nombre de conseillers
En exercice : 19
En présence : 17
Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf,
Le huit mars à dix-sept heures,
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,
Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis STEPHANT

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, André STEPHANT
Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, André STEPHANT à Régis STEPHANT

DELIBERATION n°2019-06: Financements - Restauration Perle Age du Bronze - Port-Mélite

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la Délégation permanente de la commission scientifique régionale compétente pour la restauration des muées de Bretagne en date du 20 décembre 2018,
Considérant que la Perle annelée en verre datée de l'Âge du bronze ancien, trouvée dans la tombe de Port-Mélite, Groix, et vraisemblablement de culture Wessex, nécessite une restauration, afin notamment de pouvoir faire l'objet de nouvelles recherches,

Le Conseil municipal
Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

DECIDE

- d'approuver le projet de restauration de la perle de Port Mélite,
- de solliciter les financements selon le plan de financement suivant :

Dépenses - € - HT		Recettes - € - HT		
Actions	Montant HT	Financements	Montant	%
Restauration de l'objet : Perle annelée en verre Age du bronze ancien, trouvée à Groix dans la tombe de Port-Mélite Travaux : décollage – consolidation- collage	1020	FRAR	408,00	40 %
		Autofinancement	612,00	60 %
Total	1020	Total	1020,00	100 %

Fait à l'île de Groix, le 13 mars 2019
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 mars 2019 et de la publication le 13 mars 2019.

Fait à l'île de GROIX, le 13 mars 2019.
le Maire



D. Yvon

**Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 27 février 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 19

En présence : 17

Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf,

Le huit mars à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis STEPHANT

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, André STEPHANT

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, André STEPHANT à Régis STEPHANT

DELIBERATION n°2019-07: Bretagne Sud Habitat – Compte de Gérance 2018 / BP 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable n°07-029-M31 du 14 juin 2007,

Vu l'avis de la commission Finances,

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur les comptes de gérance et les budgets annexes prévisionnels pour 2019 pour l'activité de gérance de BSH pour la gérance des logements de la place de l'Eglise et de la Résidence Le Kra,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DECIDE

- d'approuver les budgets annexes prévisionnels pour 2019 pour l'activité de gérance de BSH pour la gérance des logements de la place de l'Eglise et de la Résidence Le Kra

- de mandater le Maire ou son représentant pour prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à l'île de Groix, le 13 mars 2019

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 mars 2019 et de la publication le 13 mars 2019.

Fait à l'île de GROIX, le 13 mars 2019.

le Maire



D. Yvon

BUDGET ANNEXE 2019

GROIX			MANDAT N° 10			N° 9759		
4 LOGEMENTS Place de l'église								
Dépenses			Recettes					
Compte budgétaire	Libellé	Montant (en €)	Compte budgétaire	Libellé	Montant (en €)			
1651000000	Remboursement Dépôts de garantie	270,00	1651000000	Dépôts de garantie	270,00			
Chap. 16	EMPRUNTS ET DETTES	270,00	Chap. 16	EMPRUNTS ET DETTES	270,00			
4911100000	Provisions dépréciations créances douteuses	0,00						
Chap. 49 -	DÉPREC. COMPTES TIERS	0,00						
Somme Dépenses Investissement		270,00	Somme Recettes d'investissement		270,00			
Ecart sur Investissement		0,00						
Total Dépenses Investissement		270,00	Total Recettes d'investissement		270,00			
6061110000	Electricité NR		7031000000	Charges, prestations comm.	1 000,00			
6061120000	Electricité R	400,00	7033000000	Fournitures individuelles	400,00			
6061210000	Eau NR		7035000000	Répar. locatives	1 580,00			
6061220000	Eau R		7042000000	Surloyers				
6063100000	Matériel hors stock NR	300,00	7043000000	Loyers des logts conv.	9 470,00			
6063200000	Matériel hors stock R	220,00	7044000000	Loyers des commerces				
Chap 60 -	ACHATS	920,00	7045000000	Loyers des garages				
			7081000000	Loyers jardins				
6111100000	Hygiène et sécurité NR	300,00	Chap 70 -	PRODUITS DES ACTIVITES	12 450,00			
6111200000	Hygiène et sécurité R	300,00						
6112100000	Espaces verts NR							
6112200000	Espaces verts R							
6114100000	Nettoyage NR	550,00						
6114200000	Nettoyage R	440,00						
6118100000	Maintenance div. NR	600,00						
6118200000	Maintenance div. R	800,00						
6135000000	Location 2 DAAF	10,00						
6151100000	Entr. et rép. courantes NR	800,00						
6151200000	Entr. et rép. courantes R	800,00						
Chap 61-	SERVICES EXTERIEURS	4 600,00						
6226000000	Honoraires BSH	1 120,00						
6227200000	frais d'acte et contentieux	200,00						
Chap 62-	AUTRES SERVICES EXT.	1 320,00						
6351310000	impôts et taxes NR							
6351320000	Impôts et taxes R	280,00						
Chap 63 -	IMPOTS ET TAXES	200,00						
6581000000	Charges diverses gestion NR	0,00	7582000000	Couverture des charges gérance	0,00			
Chap 65-	AUTRES CH. GESTION	0,00	Chap. 75 -	AUTRES PRODUITS GESTION	0,00			
6721000000	Charges sur ex. ant NR							
6722000000	Charges sur ex. ant R	450,00	7718100000	Pénalités sur SLS	100,00			
6730000000	Annul. TR ex. ant	450,00	7720000000	Produits sur ex. antérieur				
Chap 67-	CHARGES EXCEPTIONNELLES	900,00	Chap 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	100,00			
6817400000	Dotation prov. cré. douteuses	0,00	7817400000	Reprise sur prov. cré. douteuses	0,00			
Chap 68-	DOT. AUX AMORTISSEMENTS	0,00	Chap 78-	REPRISES SUR PROVISIONS	0,00			
Somme Charges Fonctionnement		7 940,00	Somme Produits Fonctionnement		12 550,00			
Excédent à reverser après honoraires		4 610,00						
Total Charges Fonctionnement		49 550,00	Total Produits Fonctionnement		49 550,00			

BUDGET ANNEXE 2019

GROIX			MANDAT N° 11 N° 9761		
6 LOGEMENTS Résidence Le Kra					
Dépenses			Recettes		
Compte budgétaire	Libellé	Montant (en €)	Compte budgétaire	Libellé	Montant (en €)
1651000000	Remboursement Dépôts de garantie	550,00	1651000000	Dépôts de garantie	550,00
Chap. 16	EMPRUNTS ET DETTES	550,00	Chap. 16	EMPRUNTS ET DETTES	550,00
4911100000	Provisions dépréciations créances douteuses	0,00			
Chap. 49 -	DEPREC. COMPTES TIERS	0,00			
Somme Dépenses Investissement		550,00	Somme Recettes d'investissement		550,00
Ecart sur investissement		0,00			
Total Dépenses Investissement		550,00	Total Recettes d'investissement		550,00
6061110000	Electricité NR		7031000000	Charges,prestations comm.	1 770,00
6061120000	Electricité R		7033000000	Fournitures individuelles	600,00
6061210000	Eau NR	150,00	7035000000	Répar. locatives	2 200,00
6061220000	Eau R	440,00	7042000000	Surloyers	
6063100000	Matériel hors stock NR	330,00	7043000000	Loyers des logts conv.	18 370,00
6063200000	Matériel hors stock R	330,00	7044000000	Loyers des commerces	
Chap 60 -	ACHATS	1 250,00	7045000000	Loyers des garages	
			7081000000	Loyers jardins	
6111100000	Hygiène et sécurité NR	340,00	Chap 70 -	PRODUITS DES ACTIVITES	22 940,00
6111200000	Hygiène et sécurité R	160,00			
6112100000	Espaces verts NR				
6112200000	Espaces verts R				
6114100000	Nettoyage NR	500,00			
6114200000	Nettoyage R	1 000,00			
6118100000	Maintenance div. NR	240,00			
6118200000	Maintenance div. R	1 000,00			
6135000000	Location 2 DAAF	10,00			
6151100000	Entr. et rép. courantes NR	1 300,00			
6151200000	Entr. et rép. courantes R	1 000,00			
Chap 61-	SERVICES EXTERIEURS	5 550,00			
6226000000	Honoraires BSH	1 911,00			
6227200000	frais d'acte et contentieux	200,00			
6240000000	Transports	200,00			
Chap 62-	AUTRES SERVICES EXT.	2 111,00			
6351310000	impôts et taxes NR				
6351320000	Impôts et taxes R	550,00			
Chap 63 -	IMPOTS ET TAXES	550,00			
6581000000	Charges diverses gestion NR	0,00	7582000000	Couverture des charges gérance	0,00
Chap 65-	AUTRES CH. GESTION	0,00	Chap. 75 -	AUTRES PRODUITS GESTION	0,00
6721000000	Charges sur ex. ant NR				
6722000000	Charges sur ex. ant R	450,00	7718100000	Pénalités sur SLS	100,00
6730000000	Annul. TR ex. ant	450,00	7720000000	Produits sur ex. antérieur	
Chap 67-	CHARGES EXCEPTIONNELLES	900,00	Chap 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	100,00
6817400000	Dotation prov. cré. douteuses	0,00	7817400000	Reprise sur prov. cré. douteuses	0,00
Chap 68-	DOT. AUX AMORTISSEMENTS	0,00	Chap 78-	REPRISES SUR PROVISIONS	0,00
Somme Charges Fonctionnement		10 361,00	Somme Produits Fonctionnement		23 040,00
Excédent à reverser après honoraires		12 679,00			
Total Charges Fonctionnement		23 040,00	Total Produits Fonctionnement		23 040,00

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 27 février 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 19

En présence : 17

Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf,

Le huit mars à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis STEPHANT

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, André STEPHANT

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, André STEPHANT à Régis STEPHANT

DELIBERATION n°2019-08: Ventes de terrain – Kermario – AB 259 - AB 70

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis de France Domaine,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Vu la délibération n°2018-56 du 8 juin 2018 approuvant la vente de terrain des parcelles AB 259 et AB 70 à Kermario pour régularisation, au prix des Domaines

Considérant qu'il était nécessaire de porter l'avis des Domaines auprès du conseil municipal afin de faire confirmer la vente,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DECIDE

- d'autoriser le Maire à réaliser et signer les opérations d'arpentage et de bornage nécessaires, aux frais des acquéreurs,

- de confirmer la vente des parcelles AB 259, et AB70, aux acquéreurs de la vente portée par l'étude de Maître Le Flaheer,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et tout document nécessaire à la vente desdites parcelles AB 259 et AB 70 au prix de 80 € le m², soit 4220 € pour 61 m² (AB 259) et 720 € pour 9 m² (AB 70).

- de MANDATER le Maire ou son représentant pour prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les frais sont entièrement à charge de l'acquéreur.

Fait à l'île de Groix, le 13 mars 2019

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 mars 2019 et de la publication le 13 mars 2019.

Fait à l'île de GROIX, le 13 mars 2019.

le Maire



[Handwritten signature in blue ink]

Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 27 février 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 19

En présence : 17

Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf,

Le huit mars à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis STEPHANT

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, André STEPHANT

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, André STEPHANT à Régis STEPHANT

DELIBERATION n°2019-09: Ventes de terrain – Kerlivio – ZC 357

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis de France Domaine,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Vu la délibération n°2018-114 du 6 décembre 2018 approuvant la vente de la parcelle ZC 357 à M. et Mme Desalle au prix des Domaines,

Considérant qu'il était nécessaire de porter l'avis des Domaines auprès du conseil municipal afin de faire confirmer la vente,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DECIDE

- d'autoriser le Maire à réaliser et signer les opérations d'arpentage et de bornage nécessaires, aux frais des acquéreurs,

- de confirmer la vente de la parcelle ZC 357 de 169 m² à Monsieur et Madame Desalle au prix de 2 € le m², sous la forme administrative,

- de désigner M. Gilles LE MENACH, premier adjoint, pour représenter la commune dans les actes reçus et authentifiés par Monsieur le Maire en la forme administrative,

- de MANDATER le Maire ou son représentant pour prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les frais sont entièrement à charge de l'acquéreur.

Fait à l'île de Groix, le 13 mars 2019

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 mars 2019 et de la publication le 13 mars 2019.

Fait à l'île de GROIX, le 13 mars 2019.

le Maire

